

# L'ESSENTIEL

ÉDITION 2023



Chaque acteur d'une fondation reconnue d'utilité publique collabore pour que chaque année soit synonyme de progrès et 2023 a été une année importante.

Importante car elle a permis la finalisation d'engagements pris sur la gouvernance depuis la 1<sup>re</sup> année du mandat du directoire (2021). Par l'approbation des nouveaux statuts, qui remplacent ceux de 2012, la place de chacune des parties prenantes, État, fondateur, mécènes et donateurs, partenaires institutionnels, personnes qualifiées et aussi chercheurs a été actualisée pour mieux agir ensemble face aux défis de la prochaine décennie. Par l'adoption d'une doctrine d'honorabilité, les membres de ces instances manifestent davantage encore leur engagement transparent et désintéressé.

Importante également car cette étape affirme et décline de manière plus efficace et lisible les trois axes complémentaires des missions sociales de la Fondation :

- L'axe distributif de soutien aux chercheurs : être constamment au plus près des besoins et des aspirations.
- L'axe médian de valorisation des travaux et résultats : permettre la diffusion la plus large de l'information scientifique.
- L'axe opérateur de contribution directe aux projets : concevoir les orientations et intervenir aussi au cœur des expérimentations comme acteur à part entière de la recherche en santé.

Importante enfin, car ces réussites sont une œuvre commune, nos donateurs et nos mécènes sont toujours à nos côtés, nous apportant les moyens d'agir.

Grâce à vous toutes et tous, la Fondation de l'Avenir a tenu, cette année encore, son rôle essentiel d'organisme financeur privé non lucratif de la recherche ; elle est l'un des premiers en France. Merci.



Marion  
LELOUVIER,  
Présidente  
du directoire

## Notre année en trois faits marquants

### Nouveaux statuts

Après 2 ans de travaux et d'échanges avec les tutelles, les nouveaux statuts sont entrés en vigueur le 7 mai 2023. À cette occasion, l'objet social a été élargi en intégrant la définition de la Santé par l'Organisation Mondiale de la Santé. La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

L'assemblée des mécènes, qui remplace le collège des partenaires, est composé de toutes les personnes physiques ou morales qui contribuent à l'activité de la Fondation à hauteur de 30 000 € par an.

### L'événement 2023

Le 5 décembre, s'est tenu le 13<sup>e</sup> Congrès de la Fondation de l'Avenir sur le thème « Construire la santé de demain : favoriser la circulation des savoirs au-delà des frontières ». S'y sont retrouvés l'environnement mutualiste de la Fondation, les chercheurs soutenus, les partenaires, ainsi que de nombreux acteurs de la recherche.

### Un site Internet rénové

Le nouveau site Internet [www.fondationdelavenir.org](http://www.fondationdelavenir.org) a été lancé pour le grand public, les mécènes et les donateurs avec deux objectifs : d'une part clarifier l'information et rendre plus accessibles les progrès de la science auxquels contribue la Fondation ; et d'autre part pour les chercheurs favoriser l'inspiration et simplifier le dépôt de candidatures.



**Fondation de l'Avenir**  
Accélérons la recherche en santé

10-14, rue Brancion - 75015 Paris  
Tél. : 01 40 43 23 74

[infodons@fondationdelavenir.org](mailto:infodons@fondationdelavenir.org)  
[www.fondationdelavenir.org](http://www.fondationdelavenir.org)

[www.linkedin.com/company/fondation-de-l'avenir/](https://www.linkedin.com/company/fondation-de-l'avenir/)

# Nos actions et le rapport financier 2023

Compte de résultat par origine et destination en €	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1- Produits liés à la générosité publique dont : dons, legs, mécénat	7 011 462	7 011 462	3 933 298	3 933 298
2- Produits non liés à la générosité publique dont : cotisations avec contrepartie, parrainage des entreprises	1 764 975		2 461 688	
3- Subventions et autres concours publics				
4- Reprises sur provisions et dépréciations	114 361	100 112	44 952	44 952
5- Utilisations des fonds dédiés antérieurs	4 881 668	2 206 787	2 701 944	1 357 298
<b>TOTAL</b>	<b>13 772 467</b>	<b>9 318 361</b>	<b>9 141 883</b>	<b>5 335 549</b>
Charges par destination				
1- Missions sociales	4 433 911	2 958 638	3 440 533	2 161 896
2- Frais de recherche de fonds	1 092 940	1 047 948	1 071 773	586 910
3- Frais de fonctionnement	600 261	520 667	1 157 323	608 253
4- Dotations aux provisions et dépréciations	242 641		101 951	
5- Impôts sur les bénéfices				
6- Reports en fonds dédiés de l'exercice	7 997 124	4 791 108	3 638 159	1 978 490
<b>TOTAL</b>	<b>14 366 877</b>	<b>9 318 361</b>	<b>9 409 739</b>	<b>5 335 549</b>
Exécédent ou déficit	-594 410		-267 857	

## Optimisation des charges de structure

### NOUVEAUTÉ 2023

La Fondation de l'Avenir a fait évoluer les clés de répartition de ses frais de fonctionnement par validation du schéma proposé par le directoire lors de la réunion du 18 mars 2024 du conseil de surveillance. Deux évolutions ont été entérinées :

- Jusqu'alors seuls les frais de personnel étaient répartis sur les missions sociales et les frais de recherche de fonds : à partir de 2023, l'ensemble des moyens humains, informatiques et logistiques mis en œuvre pour la réalisation des missions est pris en compte ;
- La méthode d'évaluation a été affinée : dorénavant, les pourcentages de répartition sont basés sur le recensement du temps dédié par mission, par collaborateur et par an.

Ainsi, l'expertise et les ressources de la Fondation sont mieux identifiées et valorisées, ajustées aux évolutions, dans un souci de réalité et de transparence auprès de toutes les parties prenantes.

### Chiffres clés 2023

107 dossiers  
de candidature  
soumis

42  
projets financés

41 000  
donateurs actifs

135  
bénévoles,  
membres des ins-  
tances et experts  
scientifiques

63  
publications  
scientifiques  
diffusées

50  
réunions  
d'instances

# Nos actions et le rapport financier 2023

## Nos missions sociales

Pour la mise en œuvre de son projet stratégique 2022-2030, la Fondation de l'Avenir a placé l'année 2023 sous le signe de la poursuite de l'engagement suivant trois priorités :

- S'investir plus encore pour la place du patient dans la recherche médicale.
- S'investir dans des champs de recherche encore délaissés.
- S'investir avec ses pairs et partenaires pour promouvoir les valeurs de solidarité et d'intérêt général.

## EMPLOIS 2023

• **LES MISSIONS SOCIALES** représentent près de 4,5 M€ hors utilisation des fonds dédiés (en augmentation de plus de 1 million d'euros), dont presque 3 M€ ont été financés directement par la générosité publique. En comptabilisant l'utilisation des fonds dédiés, ce sont 6,7 millions qui ont été dédiés aux missions sociales.

• **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** sont à 1 million d'euros, en baisse pour la 2e année consécutive. Ces emplois correspondent :

- Aux frais d'appel à la générosité publique, financés par les donateurs.

- Aux frais de recherche de fonds privés, financés par les mécènes.

### • LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

soit 0,6 M€ couvrent les frais généraux pour le seul fonctionnement de la structure hors activité.

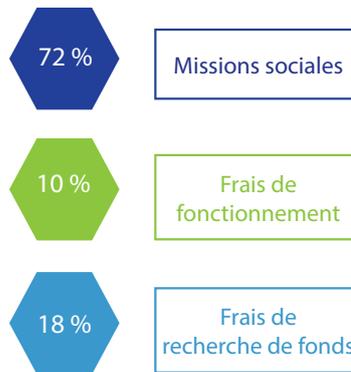
## RESSOURCES

• **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées de dons et legs pour un montant de 7 millions d'euros. Si la collecte par dons s'est maintenue, la forte hausse connue en 2023 est issue de la vente d'un legs exceptionnel.

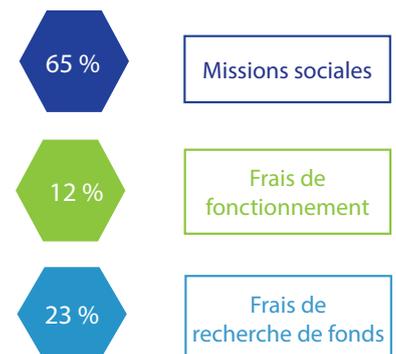
• **LES AUTRES FONDS PRIVÉS ET LES AUTRES PRODUITS** à hauteur de 1,8 M€ sont issus du mécénat, des produits financiers sur placements et de quelques produits exceptionnels.

[Retrouver l'intégralité des données dans le rapport financier 2023 sur [www.fondationdelavenir.org](http://www.fondationdelavenir.org)]

## Répartition des emplois

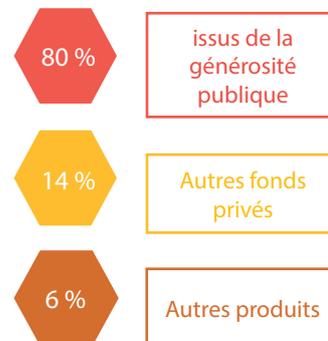


## Répartition des emplois des ressources collectées auprès du public



Les pourcentages se distinguent de la répartition des emplois globale, en raison de l'impact des frais de recherche de fonds. Ces frais sont quasi exclusivement constitués par l'appel à la générosité publique et les communications auprès des donateurs (96%).

## Origine des ressources



La forte augmentation des ressources issues de la générosité publique (+ 12 points par rapport à 2022) s'explique par un legs exceptionnel. Dans un contexte de tensions sur les financements publics, il est important de maintenir la collecte au bénéfice des chercheurs.

## Les donateurs à la rencontre du chercheur Thibault QUILLARD à Nantes



La Fondation organise chaque année des visites de laboratoires pour ses donateurs, lors desquelles ils peuvent échanger directement avec le chercheur dans son environnement de travail.

À Nantes, une rencontre a eu lieu en juin avec le chercheur Thibault QUILLARD, chargé de recherche Inserm à l'Institut du Thorax, lauréat 2019 de l'Appel à projets annuel de la Fondation de l'Avenir, et récompensé pour ses travaux par le Prix MFP (Mutualité Fonction Publique) des Donateurs 2022.

Le Docteur QUILLARD travaille sur l'athérosclérose, ou plaques dans les artères. Ses recherches visent à mieux comprendre comment ces plaques se forment afin d'aider à améliorer la détection et la prise en charge de la maladie.

Après la présentation de sa recherche, le Docteur QUILLARD a mené une visite guidée des laboratoires de l'unité de recherche. Les participants ont ainsi pu découvrir la plateforme de séquençage pour analyser du matériel génétique, les salles de culture cellulaire et de microscopie, ou encore un microtome, appareil qui crée des tranches micrométriques à partir des tissus à étudier, pour les visualiser au microscope.

# Bilan simplifié 2023

Actif	Exercice		Passif	Exercice	
	N	N-1		N	N-1
Actif (net) en €			Passif en €		
1- Actif immobilisé	9 729 938	11 322 157	1- Fonds propres	13 337 613	15 048 638
			dont :		
Immobilisations incorporelles	103 950	103 512	Fonds propres avec et sans droit de reprise	5 522 121	5 522 121
Immobilisations corporelles	28 838	45 787	Réserves	5 655 130	5 751 709
dont : biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	296 817	1 919 400	Report à nouveau	71 500	242 777
Immobilisations financières	9 300 332	9 253 458	Excédent ou déficit de l'exercice	-594 410	-267 856
			Fonds dédiés des fondations abritées	2 683 272	3 799 888
2- Actif circulant	17 136 231	14 763 249	2- Fonds dédiés et fonds reportés	12 510 200	10 194 449
dont :					
Valeurs mobilières de placement	6 633 176	3 659 867			
Disponibilités	9 482 100	9 932 531	3- Provisions pour risques et charges	20 357	59 614
3- Autres	0	0	4- Dettes	997 999	782 705
			5- Autres	0	0
TOTAL GENERAL	26 866 169	26 085 406	TOTAL GENERAL	26 866 169	26 085 406
TOTAL GÉNÉRAL	26 866 169	26 085 406	TOTAL GÉNÉRAL	26 085 406	23 297 123

## À l'actif

L'actif **immobilisé** s'élève à 9,7 M€ (montant net).

Peu de variations sont à noter pour les immobilisations incorporelles, qui ont comme fait marquant la livraison du nouveau site Internet de la Fondation de l'Avenir et le remplacement de divers logiciels par des abonnements comptabilisés en charges.

La forte baisse des immobilisations corporelles correspond essentiellement à l'effet des ventes immobilières des biens reçus par legs, sortis à leur valeur d'inventaire initial pour 1,6 M€.

- La **trésorerie** de la Fondation de l'Avenir s'élève à 16,1 M€. Ce montant est constitué de 6,6 M€ de valeurs mobilières de placement, afin de disposer des disponibilités suffisantes de 9,5 M€ pour honorer les engagements pris en missions sociales et assurer la pérennité et le développement des activités de la Fondation face aux impacts conjoncturels et aux besoins émergents.

### Certification des comptes

Les comptes de la Fondation de l'Avenir sont certifiés sans réserve par un commissaire aux comptes, le cabinet Jégard et associés, renouvelé pour un mandat de 6 ans à compter de l'exercice 2023. Ils sont publiés au Journal Officiel et déposés en Préfecture.

### Agrément du Don en Confiance

La Fondation est membre du Don en Confiance depuis 1998 et agréée depuis 2000, au terme d'une 1<sup>re</sup> période d'audit triennal. Cet agrément a été renouvelé en 2022 donc pour la 8<sup>e</sup> fois consécutive.



## Au passif

Les **fonds propres** de l'organisation s'élèvent à 13,3 M€, dont 10,1 M€ au titre de l'activité propre et 3,2 M€ au titre des 7 fondations abritées.

Les **fonds dédiés affectés** sont dotés lors de l'engagement auprès du chercheur et diminuent au fil de l'avancée des travaux. D'un montant de 14 M€ en 2023, ils sont en hausse en lien avec l'augmentation générale des missions sociales, dans la continuité de l'engagement pris en 2021 et 2022 par la Fondation de l'Avenir et ses Fondations abritées.

## Les réserves

La Fondation de l'Avenir et ses fondations abritées avaient accumulé des réserves pour se garantir des aléas et porter leurs nouvelles orientations stratégiques. Dès lors que celles-ci ont été adoptées, la Fondation a revu sa politique de réserves, dans la continuité des budgets et comptes des exercices précédents et conformément aux recommandations de la Cour des Comptes et du Comité de la Charte du Don en Confiance.

Par décision du 18 mars 2024, pour application dès l'exercice 2023, le conseil de surveillance de la Fondation de l'Avenir a validé que le niveau de réserves devait être objectif et justifié au regard de la connaissance de l'activité réelle et prévisionnelle et du fonctionnement de la Fondation. Pour la Fondation de l'Avenir sur son activité propre, la pratique de complément à la dotation initiale, qui représente déjà 1,2 M€ de fonds bloqués et placés pour la pérennité de la structure, est suspendue. Par prudence, il est adopté une politique de conservation ou de mise en réserves libres équivalant à 12 mois de collecte. Tout solde excédentaire serait affecté en report à nouveau pour une utilisation adaptée aux missions.

Pour les fondations abritées, qui peuvent fonctionner sur les flux du mécénat, il pourra être mis en réserves, environ 10 % du budget annuel, sous réserve de l'accord du comité de gestion, permettant de disposer toujours de moyens d'augmenter le soutien ou d'accompagnement sur un thème, une approche ou un projet identifié(e) en cours d'exercice, et non encore lors du budget prévisionnel.

Cette règle s'inscrit en cohérence avec les particularités de la Fondation les bonnes pratiques sectorielles et le contexte financier.